

**CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE ST-AIMÉ-DES-LACS  
MRC DE CHARLEVOIX-EST**

**4 juin 2003**

À une séance ordinaire du Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs, dans le comté de Charlevoix tenue au lieu et à l'heure habituels des séances, mercredi le 4 juin 2003. Sont présents Madame et Messieurs les conseillers : Mario Tremblay, Gaston Lavoie, Raynald Godin, Daniel Cauchon et Dominique St-Pierre sous la présidence de son honneur le maire Monsieur Daniel Boudreault. Est absent le conseiller Monsieur Gaétan Thivierge.

**2003-05-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Raynald Godin et résolu unanimement que l'ordre du jour est adopté tel que rédigé.

**2003-06-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL.**

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mai 2003, est adopté tel que rédigé.

**2003-06-03 APPROBATION DES COMPTES À PAYER.**

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les comptes à payer suivants, présentés par la secrétaire-trésorière adjointe, sont acceptés et payés.

C300203	Hydro-Québec	\$ 590.80
C300204	Fédération Québécoise des Municipalités	\$ 345.07
C300205	Hydro-Québec	\$ 6 144.71
C300206	Gaudreault Suzanne	\$ 45.40
C300207	Boies Daniel	\$ 169.20
C300208	Epicerie des Lacs	\$ 52.90
C300209	Garage St-Aimé-des-Lacs	\$ 132.93
C300210	Syndicat des employés Mun. Région La Malbaie	\$ 115.75
C300211	Bell Canada	\$ 266.37
C300212	Régie Intermunicipale d'Enfouissement Sanitaire	\$ 3 319.71
C300213	DCO Dufour Inc.	\$ 138.03
C300214	Receveur Général du Canada	\$ 1 544.59
C300215	Ministre du revenu du Québec	\$ 2 713.46
C300216	Bodycote Technitrol Inc.	\$ 139.03
C300217	Simon Thivierge & Fils Inc.	\$ 215.82
C300218	Imprimerie CCL	\$ 586.63
C300219	Assurance-Vie Desjardins-Laurentienne Inc.	\$ 959.16
C300220	Formules Municipales Enr.	\$ 477.43
C300221	Réal Huot Inc.	\$ 413.92

C300222	Photo ABS Ltée	\$ 103.49
C300223	UAP La Malbaie Inc.	\$ 27.72
C300224	Garage Francis Bouchard Inc.	\$ 201.29
C300225	Pneudis La Malbaie Inc.	\$ 104.55
C300226	Fédération Québécoise des Municipalités	\$ 20.32
C300227	Services Sanitaires Charlevoix Inc.	\$ 2 841.06
C300228	Les Publications du Québec	\$ 17.77
C300229	Gagnon Nathalie	\$ 34.72
C300230	Communications Charlevoix Inc.	\$ 1 455.07
C300231	Bernard Lajoie Enr.	\$ 69.02
C300232	La Capitale Gestion Financière Inc.	\$ 530.30
C300233	Groupe PMT Assurances Inc.	\$ 691.00
C300234	Caisse Desjardins des Hautes-Gorges	\$ 482.34
C300235	Ministre des Finances	\$ 35 144.00
C300236	Librairie Écono La Malbaie	\$ 210.76
C300237	Bell Mobilité	\$ 60.59
C300238	Carrière Charlevoix # 9114-8213-QUÉBEC	\$ 207.51
C300239	Cégep de Jonquière	\$ 2 133.72
C300240	Godin Jonathan	\$ 65.00
C300241	Défrédation D.L.	\$ 123.75
C300242	Gestion André Cadorette Inc.	\$ 56.14
C300243	Robert Hamelin & Associés	\$ 8 741.90
	Salaires de mai 2003	\$ 9 977.02

**2003-06-04 ADOPTION DU RÈGLEMENT #237 RELATIF AU LIEU DES SESSIONS DU CONSEIL.**

**RÈGLEMENT # 237**

Concernant un amendement au règlement numéro 100 et 63, relatif au lieu des sessions du Conseil.;

**ATTENDU** que la Corporation Municipale de St-Aimé-des-Lacs tient ses sessions de conseil à l'édifice municipal situé au 119, rue Principale;

**ATTENDU** que lorsqu'il y a trop de personnes lors d'une session, le conseil voudrait déménager la séance au Centre récréatif et ce, par résolution;

**ATTENDU** qu'avis de motion du présent règlement a dûment été donné à une session ultérieure de ce Conseil, tenue le 7 mai 2003;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé par Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que ledit conseil ordonne et statue le présent règlement ainsi qu'il suit savoir :

**QUE** les sessions du Conseil lorsqu'il y aura trop de personnes présentes pourront être déménagées au Centre récréatif et ce, par résolution pendant lesdites séances.

**QUE** le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**2003-06-05 PROCURATION BANCAIRE POUR MADAME NATHALIE GAGNON SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE .**

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement qu'il est résolu que le maire Monsieur Daniel

Boudreault, le conseiller Monsieur Daniel Cauchon, la secrétaire-trésorière Madame Suzanne Gaudreault et ou secrétaire-trésorière adjointe Madame Nathalie Gagnon soient les représentants de la municipalité à l'égard de tout compte qu'elle détient ou détiendra à la caisse. Ces représentants exerceront tous les pouvoirs relatifs à la gestion de la municipalité et , sans restreindre la généralité de ce qui précède, notamment les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- émettre, accepter, endosser, négocier ou escompter tout chèque, billet à l'ordre, lettre de change ou autre effet négociable;
- signer ou approuver tout retrait, document ou pièce justificative;
- demander l'ouverture par la caisse de tout folio utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité;
- signer tout document ou toute convention utile pour la bonne marche des opérations de la municipalité.

Le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou secrétaire-trésorière adjointe exercera seul(e) les pouvoirs suivants, au nom de la municipalité :

- faire tout dépôt, y compris le dépôt de tout effet négociable;
- concilier tout compte relatif aux opérations de la municipalité.

Tous les autres pouvoirs des représentants devront être exercés de la façon suivante :

Sous la signature de deux (2) d'entre eux, étant entendu que la signature du (de la) secrétaire-trésorier ou son adjoint.

**ATTENDU** que Madame Suzanne Gaudreault, Présidente d'élection transmet aux membres du Conseil l'état et dépôt des résultats définitifs du scrutin relatif au règlement #236.

**2003-06-06 RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME  
HYDROGÉO-SOL INC..**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit procéder à la normalisation de ses Installations de production d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que la solution retenue correspond à l'option B-2 de l'étude comparative préparée par ROCHE LTÉE GROUPE-CONSEIL, laquelle prévoit la construction d'un réservoir d'emmagasinage à l'altitude 275 mètres sur le lot 220;

**CONSIDÉRANT** que les résultats du référendum réalisé récemment en rapport à ce projet démontrent clairement que les citoyens appuient celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que lors de l'assemblée publique précédent le référendum, il fut convenu de vérifier le potentiel aquifère à proximité du futur réservoir;

**CONSIDÉRANT** qu'il est nécessaire de construire un piézomètre supplémentaire, pour déterminer l'aire de protection du puits actuel;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité a obtenu l'autorisation du propriétaire du lot 220 pour procéder aux investigations nécessaires à la réalisation des travaux projetés;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Mario Tremblay appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu sur division (contre : Madame Dominique St-Pierre et Monsieur Raynald Godin) que la firme Hydrogéo-sol Inc. soit autorisée à procéder à la construction d'un piézomètre à proximité du futur réservoir et de vérifier si l'eau souterraine disponible à cet endroit peut combler les besoins de la Municipalité en matière d'eau potable.

**2003-06-07 RÉSOLUTION POUR OBTENIR UN PROTOCOLE  
D'ENTENTE.**

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité doit procéder à la normalisation de ses installations de production d'eau potable;

**CONSIDÉRANT** que la solution retenue correspond à l'option B-2 de l'étude comparative préparée par ROCHE LTÉE GROUPE-CONSEIL, laquelle prévoit la construction d'un réservoir d'emmagasinage à l'altitude 275 mètres, sur le lot 220;

**CONSIDÉRANT** qu'une demande de subvention au montant de 1 205 600.00 \$ fut déposée en janvier 2003 dans le cadre du programme «Travaux d'infrastructures Canada-Québec 2000» en rapport à ces travaux;

**CONSIDÉRANT** que les résultats du référendum réalisé récemment en rapport à ce projet démontrent clairement que les citoyens appuient celui-ci;

**CONSIDÉRANT** que la Municipalité souhaite entreprendre la réalisation des travaux dans les meilleurs délais;

**CONSIDÉRANT** que les capacités financières de la Municipalité exigent de limiter au maximum les frais de financement reliés à ces travaux;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que des représentations soient faites auprès du Ministère des Affaires Municipales, Sport et Loisirs, et du Député de Charlevoix Monsieur Rosaire Bertrand, pour que le protocole d'entente à

intervenir entre le gouvernement du Québec et la Municipalité de St-Aimé-des-Lacs en rapport à ces travaux soit soumis le plus rapidement possible.

**2003-06-08 MANDAT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR RECEVOIR LES TRANSACTIONS IMMOBILIÈRES.**

Il est proposé par Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement de mandater la MRC de Charlevoix-Est afin qu'elle continue à recevoir les transactions immobilières.

**2003-06-09 MANDAT À LA MRC DE CHARLEVOIX-EST POUR PROCÉDER À L'ÉLABORATION DE LA LISTE DES LOTS DE NOTRE MUNICIPALITÉ.**

Il est proposé par Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement de mandater la MRC de Charlevoix-Est à procéder à l'élaboration de la liste des lots de la Municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

**2003-06-10 ENTÉRINER PAR RÉOLUTION L'ENGAGEMENT DES CAMIONS POUR LA RÉCUPÉRATION DE L'ASPHALTE.**

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que les membres du Conseil entérinent le mandat à Monsieur Daniel Boies pour la location de camion concernant la récupération de l'asphalte.

**2003-06-11 ENTÉRINER PAR RÉOLUTION L'ACHAT DES RADIOS.**

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que les membres du Conseil entérinent l'achat des radios effectué par Monsieur Daniel Boies.

**2003-06-12 INTENTION D'ADHÉRER À LA MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (MMQ).**

**ATTENDU** que plusieurs municipalités ont présenté au Ministre des Affaires municipales et de la Métropole un dossier en vue de constituer une mutuelle d'assurance des municipalités – **La Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ)** (ci-après «La Mutuelle») – une personne morale dont l'objet est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres ainsi que leurs organismes mandataires.

**ATTENDU** que la Fédération Québécoise des Municipalités a retenu les services de cabinet spécialisés en assurance, en actuariat et en comptabilité afin d'entreprendre toutes les démarches nécessaires en vue de monter un dossier d'envergure qui est de nature à satisfaire les besoins en assurance des municipalités.

**ATTENDU** que la Mutuelle fera de ses membres les propriétaires de leur propre compagnie d'assurance et leur permettra d'obtenir une indépendance relative face aux assureurs commerciaux.

**ATTENDU** que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs de MRC de Charlevoix-Est juge que ce projet de mutualité présente une solution à la gestion de ses risques qui s'avère moins coûteuses à moyen terme que la solution du recours au marché

actuel et qu'il y a lieu d'y participer à l'expiration des contrats d'assurances actuellement en vigueur.

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que la municipalité de St-Aimé-des-Lacs de MRC de Charlevoix-Est donne son appui à la constitution de La Mutuelle et déclare qu'elle a l'intention d'en devenir membre et de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle à des conditions comparables aux conditions de l'année en cours.

#### **2003-06-13    ENGAGEMENT DE L'ÉTUDIANT DANS LE CADRE DU PROGRAMME «PLACEMENT CARRIÈRE-ÉTÉ 2003».**

Sur proposition de Monsieur Raynald Godin, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que le Conseil, de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs engage Monsieur Jean-Philippe Guay étudiant, au poste de journalier et ce, dans le

Cadre du «Programme Placement Carrière-Été 2003». Les conditions sont :

- durée de l'emploi : du 22 juin 2003 au 1<sup>er</sup> août 2003 , soit une durée de six (6) semaines à 35heures/semaine de 7 h 00 à 15 h 00.
- salaire : 7.30\$/l'heure.

#### **2003-06-14    NOMINATION DU PRO-MAIRE.**

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Mario Tremblay et résolu unanimement que Madame Dominique St-Pierre est nommé pro-maire du conseil de la municipalité de St-Aimé-des-Lacs.

#### **2003-06-15    RÉOLUTION POUR LE DEUXIÈRE TRONÇON.**

Sur proposition de Monsieur Mario Tremblay, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que les membres du Conseil mandatent Monsieur Daniel Boies pour la location de camion concernant la récupération de l'asphalte pour le tronçon B.

#### **2003-06-16    RÉFECTION DE LA CONDUITE D'ÉGOUT SANITAIRE.**

**CONSIDÉRANT** que la Ministère de Transport procède présentement à la réfection de la rue Principale;

**CONSIDÉRANT** que les travaux actuellement en cours incluent le remplacement de la conduite d'aqueduc laquelle est en mauvais état;

**CONSIDÉRANT** que la conduite d'égout sanitaire de la rue Principale fut mise en place lors de la construction de la conduite d'aqueduc;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Raynald Godin et résolu unanimement que le Ministère des Transports procède à l'inspection de la conduite d'égout sanitaire actuelle remplace les tronçons jugés non conforme.

#### **2003-06-17    VALIDATION POUR LE LAC STE-MARIE.**

Sur proposition de Monsieur Gaston Lavoie, appuyé de Monsieur Daniel Cauchon et résolu unanimement que les membres du Conseil demandent au Ministère des ressources naturelles Faune et Parc ainsi qu'au Ministère de l'Environnement de procéder à l'étude des frayères, en même temps que celle qui se fera au Lac Nairn. De plus nous apprécierions que l'étude de la qualité de l'eau soit faite par le Ministère de l'Environnement.

#### **CORRESPONDANCE.**

Commission de protection du territoire agricole : Décision  
Lombard Canada : Décision de la réclamation de Monsieur Edouard Tremblay.  
La Ville de Clermont : Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec.  
Ministère des Ressources naturelles : Avis de mutation « électronique » amélioré « Rapport de données d'inscription ».  
COMUR : Formation sur la coordination et le commandement en situation d'urgence.  
La Coopérative Funéraire Charlevoisienne : Service offert.  
Association bénévole de Charlevoix : Semaine de l'action bénévole 2003.  
Agriculture, Pêcheries et Alimentation : concours fleurir le Québec.  
Gouvernement du Canada : Des logement abordable au moyen de partenariat.  
Sénat : Rapport.  
Organisation Anti-Pauvreté Québec Inc. : Horaire estival.  
Louis-Guy Dansereau : autorisation donnée verbalement pour prélever pour son usage personnel des arbres sur le chemin Imbeault.  
Hydrogéolo-sol Inc. : Paiement – Forage exploratoire F-2R.

#### **2003-06-18 LEVÉE DE LA SÉANCE.**

Sur proposition de Monsieur Daniel Cauchon, appuyé de Monsieur Gaston Lavoie et résolu unanimement que la séance ordinaire est levé à 20 h 20.

**MAIRE**

**SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE ADJOINTE**